



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 19 mai 2020
Date de publication : 29 mai 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.25.05.03

Objet

Détermination du nombre
des Adjoints

Secrétaire de séance

Mme Patricia ANTOINE

Rapporteur

M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire nouvellement élu, après avoir pris la présidence de l'Assemblée, explique que, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif maximum autorisé pour la Ville de Dole est de dix adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre des adjoints à dix.

Fait à Dole, le 25 mai 2020,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

